

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2005 A 18H30

Tous présents sauf

Monsieur ANGELELIS
Madame RICCI
Madame SEPVAL

PROCURATIONS:

Monsieur ARNAUD donne procuration à Madame MONTAGNIER
Madame AUSTRUY donne procuration à Madame PIQUENOT
Monsieur CHICHIGNOUD donne procuration à Monsieur KAZARIAN
Monsieur MOINE donne procuration à Madame FERRER
Madame POURCEL donne procuration à Monsieur MAGNAN
Monsieur TAGLIAFERRO donne procuration a Monsieur TROPINI

Compte rendu du conseil municipal du 23 juin2005

POUR	CONTRE	ABSTENTION
20 Majorité Municipale 1 Simiane avec Vous 1 Divers		4 Simiane Renouveau

Madame le MAIRE nomme Madame Montagnier comme secrétaire de séance

POUR	CONTRE	ABSTENTION
20 Majorité Municipale 1 Simiane avec Vous 1 Divers	4 Simiane Renouveau	

Monsieur GERARA interroge le conseil au sujet des transports scolaires

Madame le Maire : Les transports scolaires seront un des sujets lors de la réunion du vendredi 30 septembre en CPA. Pour le moment , on étudie la possibilité de mettre en place un mini bus à 8 et 16 h 30 pour les hauts quartiers et uniquement pour ces horaires, entre midi et 14 heures la grande majorité des enfants déjeune à la cantine scolaire . Les bus « le Vallat » ont un cahier des charges précis qu'il est délicat de modifier. On a peut-être une solution le soir pour le chemin de la Roque en inversant le circuit. D'autre part des modifications d'horaires avec la ligne Aix en Provence /Mimet pourraient permettre de rapprocher les collégiens de ce secteur de leur domicile.

Le chemin piétons vélos : Les travaux ont pris du retard en raison de la météo actuelle, mais ils ont aussi été reportés à cause de l'hospitalisation d'un des deux propriétaire. Les accès de ce chemin seront sécurisés par des chicanes interdisant aux usagers de déboucher sans prudence sur la route, mais aussi aux véhicules d'emprunter ce passage. Dès le printemps, la CPA entreprendra des travaux : Pour créer un « plateau traversant surélevé » un trottoir sécurisé par des barrières, pour installer un feu rouge à poussoir (piétons)

Pour les piétons qui viennent du haut du village, le trottoir sur la route de Gardanne est sécurisé, pour ceux du centre village, il faudra inciter les enfants à emprunter le passage piétons/vélos.

ORDRE DU JOUR 1: DÉNOMINATION DU GROUPE SCOLAIRE MATERNELLE SIS AVENUE ANDRÉ MALRAUX:

Monsieur MAGNAN : Je voudrais rendre hommage à Monsieur LABELLE « homme droit et sincère. Autour de cette table, personne n'a eu la chance de le connaître, en 1953 il y avait 13 élus, avec une liste unique, j'en faisais partie, Monsieur LABELLE, alors maire de Simiane a fait beaucoup pour les écoles et c'était difficile, il n'y avait pas de recette budgétaire, il a réussi à acheter le terrain, et faire 2 classes de maternelle qui venaient s'ajouter aux deux classes de primaire de la rue Lambert, il y avait huit cent habitants à Simiane alors... »

Monsieur GERARA : Simiane avec Vous : Je tiens personnellement et solennellement à remercier le Conseil Municipal pour cette délibération. Il y a de cela 1 an, je vous faisais la demande de rendre hommage aux Maires ayant marqués la vie de la Commune. Aujourd'hui, vous rendez hommage à Edouard LABELLE, Maire de 1947 à 1957. Au nom de Madame LABELLE Andrée, sa fille qui m'avait saisie de ce dossier, je tiens à vous renouveler mes remerciements.

Madame le Maire : Nous sommes également très heureux de pouvoir dénommer le groupe scolaire maternelle du nom de Monsieur LABELLE en hommage à ses services rendus pour la commune. Les dénominations d'autres bâtiments communaux suivront pour honorer les autres maires défunts ayant marqué la vie simianaise.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
20 Majorité Municipale 1 Simiane avec Vous 1 Divers 4 Simiane Renouveau		

ORDRE DU JOUR 2 - AUGMENTATION DES TARIFS POUR LA PARTICIPATION DES FAMILLES CONCERNANT LES ENFANTS QUI FREQUENTENT L'ÉCOLE DE MUSIQUE (JANVIER 2006).

Madame le Maire : Il y a une inversion en page 2, entre les tarifs pour 3 et 4 élèves.

Monsieur BOYER : Les tarifs seront appliqués à partir de janvier.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
20 Majorité Municipale 1 Simiane avec Vous 1 Divers 4 Simiane Renouveau		

ORDRE DU JOUR 3 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDAL 2005: CRÉATION D'UN CHEMINEMENT PIÉTON ACCÉDANT AU COLLÈGE AVEC PISTE CYCLABLE - 2EME TRANCHE ET SOLDE

Monsieur GERARA : Initialement prévu sous la réservation no2l du pas de 2001, cette piste piétonne change de tracé. C'est une résolution dont nous admettons l'utilité bien qu'elle ne concorde pas avec vos décisions de l'époque. Toutefois ce changement ne peut pas nous empêcher de penser que cela est fait pour enterrer l'étude de tout autre projet structurant à cet endroit. Notre proposition, il y a 2 ans, pour une réflexion commune sur un projet urbain, reste encore plus d'actualité. Nous attendons votre ouverture qui associerait les usagers, les riverains, les collectivités concernées, ceci dans une rigueur de transparence et de concertation authentique, indissociable de la démocratie participative. Madame le Maire, chargée de la Démocratie Locale au sein de la Communauté du Pays d'Aix, se serait un témoignage indéniable de votre engagement d'élue à cette charge et qui plus est, serait au bénéfice de vos administrés. Nous voterons Pour cette délibération, malgré les réticences d'usages.

Madame le MAIRE: Le chemin piétons est effectivement réservé plus haut dans le POS, nous le voulions le plus près possible de l'entrée du collège, mais les négociations avec les propriétaires ne se passent pas toujours comme on le voudrait et dans le cas présent, il a fallu acheter sur la limite des deux parcelles la même superficie à chacun des propriétaires. C'est la seule et unique raison de cette modification, il n'y a jamais eu dans le POS de projet de route dans ces champs.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
20 Majorité Municipale 1 Simiane avec Vous 1 Divers 4 Simiane Renouveau		

ORDRE DU JOUR 4: DEMANDE SE SUBVENTION POUR CLASSE ROUSSE AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL

Madame le Maire précise que le conseil Régional veut que ce soit la commune qui présente une demande pour chaque projet de classe et non plus l'école avec un projet global.

Madame BOSSY Si le séjour est de plus de six jours je crois que la CAF peut en prendre en charge une partie.

Madame TARDY LA demande en a été faite sur la base de six jours ou plus, mais la CAF l'a rejetée en raison du trop petit nombre d'enfants allocataires.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
20 Majorité Municipale 1 Simiane avec Vous 1 Divers 4 Simiane Renouveau		

ORDRE DU JOUR 5 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FDAL 2005 AUPRÈS DU CONSEIL GENERAL « TRAVAUX COURS DES HÉROS » 3EME TRANCHE:

Monsieur GERARA Simiane avec Vous : Vous connaissez notre position sur ce projet. Nous ne pouvons voter pour une demande de subvention sur une réalisation que ne reçoit pas notre agrément.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
20 Majorité Municipale 1 Divers	1 Simiane avec Vous 4 Simiane Renouveau	

ORDRE DU JOUR 6 : DEMANDE DE SUBVENTION FDAL 2005 - MATÉRIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL « SERVICE JEUNESSE »

POUR	CONTRE	ABSTENTION
20 Majorité Municipale 1 Simiane avec Vous 1 Divers 4 Simiane Renouveau		

ORDRE DU JOUR 7 : - MANDAT D'ASSISTANCE A MAÎTRE D'OUVRAGE RELATIF A LA RESTRUCTURATION DU CENTRE AÉRÉ DES MARRE - CONVENTION D'ASSISTANCE A MAÎTRE D'OUVRAGE:

Madame BOSSY: Avez-vous consulté d'autres entreprises? Qui a rédigé la convention? Le dédit de 5000€ soit 30 % du forfait ne vous semble t-il pas, trop important?

Pourquoi 10% du forfait à la signature de la convention, alors que les règles de la comptabilité publique, impose le règlement après service fait ? Pourquoi aucune pénalité n'est elle prévu si l'entreprise ne respecte pas les termes du contrat ? Pourquoi n'y a-t-il pas de planning concernant les diverses missions ? A l' article 7, il est fait mention d'accord express, alors que le code des marchés publics impose un avenant ? Pourquoi n'y a-t-il pas d'obligation de résultat ? Pourquoi des frais de publication à 3400 € alors que cela devrait tourner autour 1800 € ?

Madame le Maire : Nous n'avons pas consulté d'autres entreprises pour la simple raison que la SEMEPA est une société d'économie mixte, liée à la CPA par une convention, qui se charge de la totalité des fonctions et non pas un bureau d'étude classique La SEMEPA a rédigé la convention, nous leur

demandons des précisions quant aux questions soulevées.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18 Majorité Municipale	1 Divers	1 Simiane avec Vous 4 Simiane Renouveau 2 Majorité Municipale

ORDRE DU JOUR 9 : CONVENTION RELATIVE A LA TRANSMISSION A L'INSEE DES DONNEES ELECTORALES PAR INTERNET:

POUR	CONTRE	ABSTENTION
20 Majorité Municipale 1 Simiane avec Vous 1 Divers 4 Simiane Renouveau		

ORDRE DU JOUR 10 - CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE, D'ADJOINT ADMINISTRATIF ET DE BRIGADIER-CHEF A TEMPS COMPLET

POUR	CONTRE	ABSTENTION
20 Majorité Municipale 1 Simiane avec Vous 1 Divers 4 Simiane Renouveau		

ORDRE DU JOUR 11: COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX - APPROBATION DES CONDITIONS FINANCIERES ET PATRIMONIALES DU TRANSFERT DES ZONES DES MILLES, GUSTAVE EIFFEL, DE LA ROBOLE, GROTTES DE PICHAURY ET PICHAURY II SITUÉES DANS LE POLE D'ACTIVITÉS D'AIX-EN-PROVENCE:

Madame BOSSY : Pourriez vous me donner de plus amples information sur les ordres du jour 11. 12. 13 ?

Madame le Maire : C'est simplement la CPA qui prend la compétence de ces zones

POUR	CONTRE	ABSTENTION
20 Majorité Municipale 1 Simiane avec Vous 1 Divers 4 Simiane Renouveau		

ORDRE DU JOUR 12 : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX - APPROBATION DES CONDITIONS FINANCIERES ET PATRIMONIALES DU TRANSFERT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DES ARNAJONS SITUÉE SUR LA COMMUNE DU PUY SAINTE REPARADE:

POUR	CONTRE	ABSTENTION
20 Majorité Municipale 1 Simiane avec Vous 1 Divers 4 Simiane Renouveau		

ORDRE DU JOUR 13: - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX - APPROBATION CONDITIONS FINANCIERES ET PATRIMONIALES DU TRANSFERT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS A CARACTÈRE COMMERCIAL DE LA PIOLINE A AIX-EN-PROVENCE:

POUR	CONTRE	ABSTENTION
20 Majorité Municipale 1 Simiane avec Vous 1 Divers 4 Simiane Renouveau		

ORDRE DU JOUR 14: - CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LA C.P.A. ET NOTRE BUREAU MUNICIPAL DE L'EMPLOI:

Madame BOSSY : Pourrait-il nous faire un petit rapport à ce sujet ?

Madame le MAIRE : C'est Françoise ALMANI qui gère avec efficacité le bureau pour l'emploi, nous lui ferons cette demande.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
20 Majorité Municipale 1 Simiane avec Vous 1 Divers 4 Simiane Renouveau		

ORDRE DU JOUR 15 :RAPPORT ANNUEL 2004 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC):

Il n'y a pas de vote pour cette délibération

ORDRE DU JOUR 16 - CONVENTION ORANGE FRANCE 1 MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT COMMUNAL POUR L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES:

Madame BOSSY : Pourriez vous m'expliquer où sont ces parcelles, et où ça en est pour les hauts quartiers
Madame le Maire :Le projet est situé aux services techniques, coté cimetière, quant aux hauts quartiers les négociations sont en cours avec les différents opérateurs, Orange semble plus « réceptif » mais rien n'est encore fait, loin de là.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
20 Majorité Municipale 1 Simiane avec Vous 1 Divers 4 Simiane Renouveau		

ORDRE DU JOUR 17 - AVENANT CONVENTION BOUYGUES TÉLÉCOM / MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT COMMUNAL POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION DE RADIOELECTRIQUE ET DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES:

POUR	CONTRE	ABSTENTION
20 Majorité Municipale 1 Simiane avec Vous 1 Divers 4 Simiane Renouveau		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.